

Synthèse trimestrielle 2026-T2 — État de la résilience hospitalière

Observatoire public de la résilience hospitalière

Référence PUB-2026-T2 · Généré le 16 août 2026 à 23:08

INDICE NATIONAL DE RÉSILIENCE

81,4 / 100

TENDANCE VS TRIMESTRE
PRÉCÉDENT

-0,2 pt

ÉTABLISSEMENTS NOTÉS

2 234 / 2 537

88 % du périmètre HAS

L'essentiel du trimestre

Au 2026-T2, l'indice de résilience du système hospitalier français s'établit à 81,4 sur 100, en recul de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. Il agrège les évaluations officielles de 2 234 établissements de santé notés, sur un parc suivi de 2 537 établissements du périmètre de certification HAS.

La répartition des Notes de l'Observatoire reste le baromètre le plus lisible : 12 % des établissements notés obtiennent la note A, 35 % la note B, 36 % la note C, 12 % la note D et 4 % la note E. 303 établissements demeurent non notés faute de certification exploitable — la règle « non noté » est publiée dans la méthodologie.

État de la certification

90 % des établissements dont le statut est connu sont certifiés par la Haute Autorité de Santé à la clôture du trimestre. 1 481 certifié · 523 certifié avec mention · 143 certifié sous conditions · 87 non certifié.

Tensions territoriales

L'écart territorial reste marqué : Provence-Alpes-Côte d'Azur porte l'indice régional le plus élevé (83,9), quand Centre-Val de Loire ferme le classement (75,8). 15 régions disposent d'un indice publié ce trimestre.

Progressions les plus nettes du trimestre : Guadeloupe (+2), Normandie (+1), Bourgogne-Franche-Comté (+0,9). À l'inverse, Auvergne-Rhône-Alpes (-0,9), Grand Est (-0,6), Hauts-de-France (-0,4) reculent.

Méthode et limites

L'indice agrège, par territoire, les scores de la Note de l'Observatoire (certification HAS, indicateurs qualité IQSS/BQSS, e-Satis), pondérés par la capacité des établissements. La formule, les seuils et la règle de non-publication sont intégralement publiés sur la page méthodologie de l'observatoire. Un indice publié est définitif : il n'est jamais recalculé.

Les données open data peuvent présenter un décalage de plusieurs mois par rapport à la situation réelle des établissements. L'indice constate les évaluations officielles publiées ; il ne mesure ni la qualité clinique en temps réel, ni la situation financière, et ne constitue pas une prédiction.

Répartition des Notes de l'Observatoire

Note	Établissements
A	277
B	792
C	798
D	279
E	88
Non notés	303

Classement régional

Les territoires absents du classement ne satisfont pas la règle de couverture minimale (au moins 5 établissements notés et 40 % du parc HAS) — aucun indice n'est publié par défaut.

Rang	Région	Indice /100	Tendance	ES notés / parc
1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,9	stable	252 / 268
2	Hauts-de-France	83,1	-0,4 pt	184 / 226
3	La Réunion	83,1	stable	25 / 28
4	Île-de-France	82,8	-0,1 pt	344 / 384
5	Occitanie	82,3	+0,1 pt	249 / 283
6	Auvergne-Rhône-Alpes	82,1	-0,9 pt	266 / 298
7	Pays de la Loire	81,9	-0,3 pt	101 / 112
8	Nouvelle-Aquitaine	81,1	-0,3 pt	219 / 245
9	Bretagne	80,4	+0,4 pt	96 / 103
10	Guadeloupe	79,7	+2 pt	24 / 26
11	Normandie	79,5	+1 pt	108 / 121
12	Bourgogne-Franche-Comté	78,8	+0,9 pt	101 / 116
13	Grand Est	78,5	-0,6 pt	158 / 194
14	Martinique	78	stable	13 / 15
15	Centre-Val de Loire	75,8	-0,2 pt	89 / 99
—	Guyane	—	—	4 / 7
—	Mayotte	—	—	0 / 3
—	Corse	—	—	0 / 8

Sources : Haute Autorité de Santé (certification, IQSS/BQSS, e-Satis), FINESS, SAE DREES — données publiques. Méthodologie intégrale : praetor.fr/observatoire-public/methodologie.